

Novembre 2021

Les fondements socioculturels de la démocratie au Mali

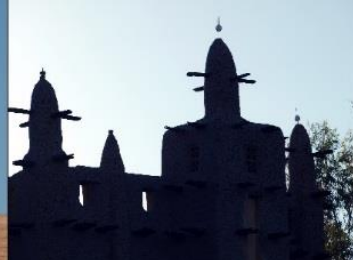
Dr Hamidou Magassa

Résumé

Sous des formes socioculturelles, originelles et originales, l'exercice de la démocratie se pratique au Mali selon les différents schémas identitaires de socialisation de l'individu, de formation des couples et de construction des liens de solidarité socioéconomique. L'accès au pouvoir de gestion des familles, de la cité et du pays obéissait à des règles établies de commun accord qui désignaient le titulaire selon les critères d'expérience de l'âge, de la naissance et/ou du talent. L'arrivée de l'islam, dès l'Empire du Ghana (IV^{ème} siècle), va donner le modèle arabo-musulman de transmission du pouvoir de père en fils. Tandis que le suffrage universel résultera des luttes multi partisans africaines contre la colonisation française. La quête d'une Nation unitaire, qui réponde aux aspirations de justice et de bien-être collectif partagé, a privilégié la création de Parti Unique d'Etat pendant trois décennies d'indépendance. Grâce à la liberté de presse et d'association politique obtenue à la fin des années 1980, l'avènement de la démocratie pluraliste au Mali et sa nouvelle pratique républicaine s'installent dans le confort imparfait d'une logique électoraliste. Entre permanentes contestations des votes et répétitifs coups d'état militaire, l'exercice de la démocratie et de la stabilisation de l'Etat se heurtent toujours à de multiples obstacles d'intégration du pays réel, des légitimités

coutumières et religieuses, entre autres. En termes d'actions prioritaires, il urge de :

- redéfinir les relations entre la politique et la religion.
- lutter contre l'impunité par une justice républicaine
- renforcer l'autorité de l'Etat de Droit ;
- élargir et approfondir l'engagement citoyen au niveau rural ;
- légaliser la légitimité des autorités traditionnelles ;
- situer la place et le rôle des autorités traditionnelles dans la stabilisation endogène de la légalité de l'Etat ;
- sécuriser le territoire par l'implication citoyenne des populations ;



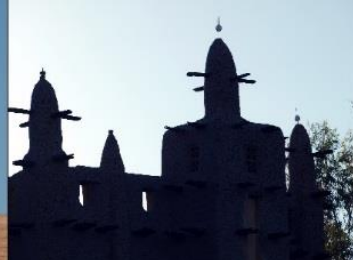
INTRODUCTION

Issue de plusieurs siècles de formations politiques, impériales et royales, l'actuelle République du Mali a très tôt été établie sur la base historique de modes de gestion des pouvoirs, publics et privés, qui lui ont permis d'organiser la paix, la stabilité, la sécurité, les relations entre les divers membres, les différentes composantes et les segments pluriels de la société engagés dans les systèmes de production économique et de transmission du pouvoir. Cet héritage socioculturel, de liens historiques qui fondent les modes de gestion des pouvoirs, continue de faire preuve de vitalité dans la mémoire collective au regard de la dynamisation d'une culture associative. Les dernières illustrations sont le Royaume Bambara de Ségou, avec l'association des chasseurs, au 17^e et 18^e siècle, d'une part, et le Mouvement Démocratique de 1991, animé par les associations politiques, d'autre part. Dans ces deux cas, l'organisation traditionnelle des regroupements par classes d'âge sert de référence générale dans sa capacité à mobiliser, de manière temporaire, les individualités citoyennes.

En outre, les outils et mécanismes élaborés pour régler les crises et les conflits, internes et externes, ont facilement permis d'élargir durablement la base territoriale du pouvoir Sahélien, du Sud du Sahara à la zone forestière atlantique. L'autorité morale d'une telle capacité institutionnelle diversifiée tirait sa légalité et sa légitimité de référentiels socioculturels qui marquent à présent les esprits et les protocoles citoyens.

La transmission du pouvoir au Mali se passait traditionnellement par l'âge, de frère à frère, par une élite gérontocratique, rigoureusement sélectionnée selon les critères talentueux de la conquête ou de l'ascendance. Les regroupements initiatiques par classe d'âge permettaient à certaines élites d'émerger avec le consensus de leurs pairs. Biton Coulibaly avec l'Association des Chasseurs qui a fondé le Royaume Bambara de Ségou au 18^{ème} siècle. Amadou Sekou Barry avec la création de la Diina dans le Macina au début du 19^{ème} siècle. Pour sa part, l'arrivée de l'islam, dès l'Empire du Ghana (IV^{ème} siècle), va fortement influencer tous les domaines de la vie publique et privée, et notamment le modèle arabo-musulman de transmission du pouvoir de père en fils. Avec l'entrée, de force et de gré, dans le monde colonial européen, la légalité de la puissance militaire occupante s'imposa autrement, directement ou indirectement, avec des règles inconnues des légitimités traditionnelles, réduites à l'état de sujets, d'indigènes méprisés, sans droits ni titres.

Il a fallu la fin de la deuxième guerre mondiale en 1945 pour que les colonisés africains aient le droit de voter et de faire la compétition multi-partisane pour choisir leurs propres dirigeants, toujours selon des règles étrangères à leurs traditions. A l'indépendance acquise dans les années 1960, l'élite postcoloniale africaine abandonnera toute logique traditionnelle d'accès au pouvoir des légitimités communautaires pour adopter dans des Constitutions, conformes au modèle



occidental, le scrutin électoral comme seule et unique source de légalité d'Etat.

Jusqu'en 1991, ce modèle d'accession au pouvoir républicain, prétendument égalitaire, a lui-même été vidé de son contenu démocratique, avec l'avènement généralisé du parti unique d'Etat, au nom de la recherche de l'unité nationale, dans l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. De fait, c'est le Président de la République, Chef de l'Etat, Premier Responsable du Parti-Etat, qui nommera à toutes les fonctions ceux et celles qui lui sont inféodé(e)s. Au Mali, les élections, présidentielles et législatives, se sont régulièrement suivies, de façon formelle, pour sauver la façade d'un édifice rongé de l'intérieur car personne n'était dupe des 99% de voix revenant à l'Elu Suprême. En effet, le scrutin, manipulé par divers artifices, n'était ni libre, ni démocratique. De plus, les conditions de vie des populations, électeurs/trices par procuration, continuaient à se dégrader à une vitesse explosive avec les promesses non tenues de la démocratie, doctrine selon laquelle toute souveraineté revient librement au peuple, par le peuple et pour le peuple.

Ce qui amène à se poser plusieurs questions de légitimité qui interpellent le contenu de la légalité républicaine dite démocratique sur :

- la place et le rôle des autorités traditionnelles maliennes dans la stabilisation endogène de la légalité moderne de l'Etat, avec le suffrage universel ouvert à tous ?
- la crédibilité des dirigeants mal élus issus d'un scrutin où à peine un tiers des

électeurs prend effectivement part au vote l'acceptation des élus dont les modes de désignation au suffrage universel ne mobilise pas la mémoire collective de la grande majorité de la population ?

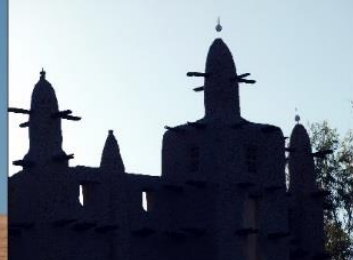
- la légitimité des élus dans lesquels les citoyens ne se reconnaissent pas dans la gestion quotidienne de leurs préoccupations ?
- la validité du suffrage universel pour une population à majorité analphabète, non identifiable par manque d'état civil ?
- la démultiplication non motivée du nombre des partis politiques, des associations, des ONG, des candidats indépendants, sans rapport avec le contexte socioculturel ?
- le dilemme du suffrage universel qui confère la légalité sans toujours garantir la légitimité ?

I. Genèse de la démocratie multipartite au Mali

Selon le dictionnaire en ligne (Farlex, Inc, 2003-2021), la démocratie est un régime politique dans lequel le peuple exerce lui-même la souveraineté, soit de manière directe par un organe représentatif, soit de manière indirecte par des représentants interposés. A titre d'illustration, ce dictionnaire indique que la démocratie chrétienne s'inspire de la doctrine de l'église catholique tandis que la démocratie populaire du parti communiste est un régime qui repose sur l'économie d'Etat.

Naissance des partis politiques africains

A la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale en Europe (1939-1945), où les militaires



africains ont largement contribué à la victoire des Alliés contre le Nazisme, l'ouverture politique et la compétition électorale ont eu droit de cité en Afrique de l'Ouest. Au Soudan Français, les deux grands partis à la fin des années cinquante ont été le Parti Progressiste Soudanais (PSP) et l'Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA).

A l'indépendance en 1960, l'US-RDA demeura le Parti Unique d'Etat de fait jusqu'au coup d'état militaire du 19 novembre 1968. Après dix ans de gestion des pouvoirs publics de l'Etat, par ordonnances, sans organisation électorale politique du Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN), le modèle du parti unique sera suivi par l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM) du Lieutenant Moussa Traoré, déchu par le coup d'état militaire du Lieutenant-Colonel Amadou Toumani Touré le 26 mars 1991.

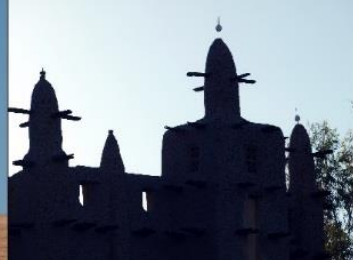
Après 30 ans de Parti Unique d'Etat, le multipartisme intégral sera produit par des associations politiques, à l'interne, par un double mouvement démocratique d'insurrection urbaine, essentiellement scolaire, et à l'externe, par les injonctions du Président François Mitterrand, au Sommet France-Afrique de la Baule en 1990. C'est dire qu'au fil du temps, la configuration coloniale résiduelle et une dépendance structurelle dictent, entre compétitions électorales contestées, et répétitifs coups d'état militaire, le processus de sélection très déficitaire des dirigeants politiques maliens.

Pluralisme démocratique

Grâce à la liberté de presse et d'association politique obtenue à la fin des années 1980, l'avènement de la démocratie pluraliste au Mali et sa nouvelle pratique républicaine s'installent dans le confort imparfait d'une logique électoraliste. Il s'agit, pour la classe des élus, et de ses nouveaux riches, d'apaiser les pressions, internes et externes, tout en minorant les questions fondamentales (éducation, santé, alimentation, sécurité, infrastructures etc...) pour lesquelles la gouvernance démocratique du pays est concrètement attendue par les populations en termes de biens et de services publics à produire et à servir à la satisfaction de tous.

Quand ce n'est pas le cas, l'importance des enjeux publics et privés liés au succès électoral, l'inévitabilité des conflits de société, le durcissement des identités communautaires dans la quête du pouvoir et l'érosion du consensus et du vivre ensemble entre les communautés ont fini par produire, au Nord, au Centre et au Sud du Mali, un mélange toxique de révolte d'illuminés tous horizons par la brutalité inédite de leur violence. Comme l'exécution de 157 villageois à Ogossagou, le 23 mars 2019, parmi tant d'autres massacres de populations civiles et militaires devenues, à ce jour, une tragédie sécuritaire qui concerne tout le territoire malien et le Sahel.

Au-delà donc des protestations qui ont visé le processus électoral, la manipulation des élections législatives de mars/avril 2020 par les pouvoirs publics et la Cour constitutionnelle, les Malien(ne)s ont cherché à approfondir et à exiger de



manière inédite, par de grandioses manifestations de rue en juin, juillet et août de la même année, plus et mieux de démocratie.

II. Fondements socioculturels de la démocratie au Mali (forces et faiblesses)

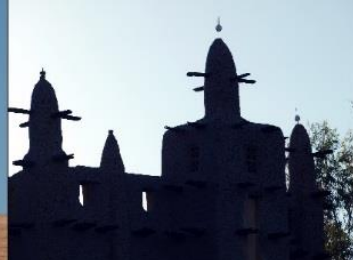
La démocratie est une forme de gouvernance universelle, suffisamment moderne et avancée, qui engage surtout la responsabilité des élites, intellectuelles et politiques, à y intégrer l'esprit de l'héritage politico institutionnel, des langues et des cultures du terroir. Pour que les populations s'approprient les différents concepts liés à la démocratie, il faut prendre les références dans les éléments de leur vécu et donner des illustrations qui les concernent. Ce qui suppose une totale reconversion des mentalités et des pratiques de la classe dirigeante malienne, malheureusement formatée à l'opposé d'une telle approche de créativité démocratique. Ce n'est pas un hasard si le segment des chefferies coutumières et religieuses, en sa qualité d'élite du terroir, tend à se substituer à ces fondés de pouvoir postcoloniaux. Lesquels ne doivent leur survie orthodoxe, complexe et précaire, qu'à l'aide publique au développement (APD) des partenaires techniques et financiers (PTF)

Selon l'héritage politico institutionnel et les traditions maliennes d'exercice et de transmission du pouvoir dans certaines communautés, notamment sédentaires, seule une élite, d'un certain âge, aristocratique, guerrière ou maraboutique, pouvait y accéder selon des critères volontairement discriminatoires.

Cependant, les dirigeants procédaient à une large concertation et ils exerçaient le pouvoir de façon collégiale. Tous ceux qui étaient concernés par une décision étaient consultés avant qu'elle ne soit prise par le Chef de Village ou de Fraction incontesté. Parce qu'il gère quotidiennement les problèmes de sa communauté, il jouit d'une certaine aisance et de la considération des membres de celle-ci. Sa neutralité lui permet d'arbitrer les conflits internes et son autorité morale garantit la protection nécessaire à chacun. La sécurisation des personnes et de leurs biens, la répartition des terres, la justice, le règlement des conflits et les relations avec les autres communautés sont, entre autres, les fonctions du Chef traditionnel.

La densité des relations et interactions individuelles du modèle prédominant de famille polygamique au Mali est telle que la production, la mise en commun et le partage des ressources s'imposent à chaque membre selon ses biens, son statut social, son genre et ses capacités physiques. Cette forte exigence de solidarité s'inscrit dans le culte d'une culture du groupe, du clan et de toute la société comme un impératif qui interdit l'exclusion de tout bras, même handicapé, déficient ou malade mental. Tout part de l'homme et revient à lui comme capital social, richesse morale, quelle que soit son indigence. La compétition entre les individus, notamment masculins, peut alors revêtir un farouche caractère de rivalité, *fadenya*, entre les fils d'un même père mais de mère différente.

Les valeurs de la grande famille étendue, l'initiation par les associations de classe d'âge, les principes d'entraide, de partage et de solidarité, le cousinage à plaisanterie,



le sens de l'hospitalité, le respect dû aux anciens, la spiritualité et la croyance en un ordre cosmique surnaturel ou la foi en Dieu, Créateur de l'Univers, fondent les bases de la morale de l'honneur et de la dignité humaine au Mali.

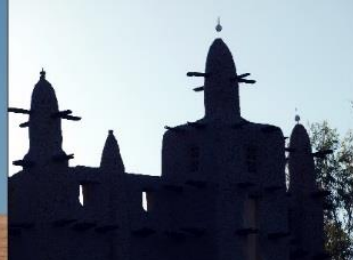
Malgré les talents individuels déployés dans tous les domaines, la somme finale devient nulle avec les stratégies d'élimination occulte ou de neutralisation d'adversaire dont les cultures féminines détiennent le secret en leur qualité de procréatrices et d'éducatrices. L'ordre domestique se fait alors désordre communautaire qui empêche, dans la durée qui dépasse la vie d'une personne, la formation d'une masse critique impersonnelle, un intérêt général, indispensable au progrès particulier de tous. Dans ces conditions de base, les sociétés naissent, prospèrent et disparaissent très rapidement au gré des ambitions, positives ou négatives, de leurs membres. Il en est de même pour les entreprises privées, les pouvoirs publics et les Etats, que toutes les communautés maliennes, les citoyens et les citoyennes ont cependant eu l'occasion d'expérimenter, avec plus ou moins de succès.

Les mécanismes locaux de règlement des conflits, internes et externes, de ces affaires complexes, privées et publiques, reposent essentiellement sur les jeux d'alliance consacrée par le recours à des notabilités d'autres entités : chefferies de village ou de fraction, voisins ou éloignés, chefs de culte, érudits musulmans, notabilités reconnues, forgerons, griots, femmes, etc. C'est en 1236 que l'Empire du Mali a élaboré la Charte du Mandé ou

Charte de Kurukanfuga qui semble le plus adaptable à la démocratie laïque et à l'art du bien vivre ensemble/. Au niveau domestique quotidien, la *sinankuya* (parenté par plaisanterie), droit de se moquer l'un de l'autre, est largement pratiquée à présent en toute circonstance conflictuelle entre différents porteurs de patronymes et d'ethnies.

Avec les administrateurs coloniaux et postcoloniaux, qui occupent, les lieux et les temporalités, par la force des armes, la chefferie traditionnelle va devoir s'accommoder à un système qui lui est étranger, dans la forme et le fond, sans réellement l'accepter. Essayant de l'utiliser au mieux de ses propres intérêts, le chef de village ou de communauté va négocier des relations de clientèle, de fausse soumission, pour ne pas perdre face, qui vont pénaliser les populations dans l'accès aux biens et services, justifiant ainsi l'intervention extérieure en permanence. Et en conséquence, ne sont pas considérées et mise en valeur les capacités internes à produire et à offrir des services selon les normes habituelles d'un ménage et d'une communauté d'intérêts.

Avec l'avènement de la démocratie pluraliste, le pouvoir des citoyens par les urnes, le statut de chef est désormais ouvert à tous. Cette situation de concurrence directe amène souvent le chef traditionnel à ne pas composer avec l'action de l' élu lorsque lui-même, ou un des siens, est candidat perdant. En le gagnant aussi, sa crédibilité traditionnelle est a priori mise en cause par un de ses membres qui a osé lui porter la contradiction.



La compétition multi partisane de 1992 a donné l'occasion à l'Adema, le parti gagnant la présidentielle, avec Alpha Omar Konaré, de mobiliser pour la première fois les grands électeurs issus de ce qui sera désigné comme étant les Familles Fondatrices de Bamako, à savoir les Niaré, les Touré et les Dravé. Le Président Konaré et ses différents Premiers Ministres allaient régulièrement les rendre visite à domicile de manière si solennelle qu'elles ont fini par être considéré comme un corps constitué de la République.

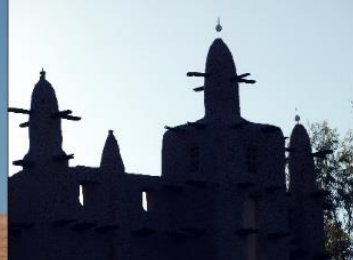
En ce qui les concerne, les populations se sont appropriées, à leur manière, les modes de fonctionnement moderne qui leur sont imposés. L'adhésion à un parti politique, en ville et au village, ne se fait pas en fonction d'un programme ou d'un projet de société, mais elle dépend des relations de parenté, d'amitié, d'alliance ou autre. C'est ainsi que, pendant les campagnes électorales, les notabilités des villages reçoivent, à tour de rôle de courtoisie, tous les candidats ou représentants des partis avec la même déférence, acceptent les honneurs, les cadeaux et tous les supports publicitaires. Ils se répartissent entre les différents partis qui comptent, de façon que, quel que soit le vainqueur du scrutin, le village se trouve toujours du côté du gagnant.

Dans ces conditions paradoxales, la décentralisation, réforme phare de la 3^{ème} République du Mali, depuis 1993, sert difficilement de levier au développement parce qu'elle s'est uniquement limitée à des fixations démultipliées à plus de sept cents chefs-lieux de communes, rurales et urbaines, sans viabilité autonome inscrite dans celle des villages et des fractions

existantes. Lesquels sont des lieux polycentriques d'exercice du pouvoir qui exercent pleinement leur souveraineté sur des terroirs qui échappent, et continuent d'échapper, au contrôle centralisé de l'Etat.

En outre, les multiples problèmes qui assaillent aujourd'hui le Mali interpellent divers publics selon leur âge, leur situation matrimoniale, leur catégorie socioprofessionnelle, leur langue, leur identité communautaire et leur espace écologique. Vaille que vaille, les populations les abordent plus ou moins bien selon les règles coutumières de leur localité qui ne mettent pas en cause la permanence du patrimoine commun appelé Mali, malgré les agressions multiformes subies. Avec leur preuve pluri centenaire, ces règles de jeux, plutôt ésotériques, méritent à présent une actualisation originale, une transparence exotérique.

Engagement citoyen, la décentralisation malienne a raté son entrée conceptuelle en l'interprétant officiellement en bamanankan comme *le retour du pouvoir à la maison* (fanga ka segin so). En rappel du slogan *yèrèta* (se prendre en charge), d'accession à l'indépendance juridique du Mali en 1960, il aurait été plus compréhensible pour le/la citoyen(ne) lambda de présenter la décentralisation comme *yèrèmara* (s'autogérer). Ce dernier concept met en évidence la responsabilité individuelle de la gouvernance de chacun par soi-même en termes de contribution habituelle (*bolomafara*) qui témoigne de la socialisation de tout citoyen et citoyenne. C'est dire que les démocrates réformateurs doivent d'abord aller à l'école des fondements socioculturels des populations à réformer avant de proposer des recettes



de décentralisation qui ne font que tendre la main déficitaire à l'Etat ou aux PTF.

Par ailleurs, on assiste au Mali à un prodigieux réveil du religieux dans l'arène politique de la démocratie et de la laïcité républicaine. Pendant les trente années de Parti Unique, c'est l'Eglise Catholique, avec l'Archevêque Monseigneur Luc Sangaré, qui donnait le ton de la moralisation de la vie publique, dans ses présentations de vœux au Chef de l'Etat. En termes de proximité, les religieux apparaissent comme une force de proposition en charge de la cohésion sociale, des arbitrages et des médiations parce que tous les actes d'état civil passent par eux : baptême, mariage et funérailles. Depuis le début des années 2000, plusieurs épisodes suggèrent leur influence grandissante comme société civile musulmane très active. Ils disposent désormais d'un intouchable Ministère des Affaires Religieuses dans l'architecture gouvernementale, département impensable pendant la 1^{ère} République (1960-1968).

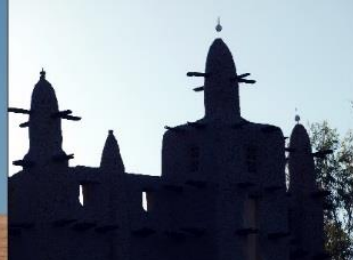
Retour politique du religieux musulman

Un tournant majeur dans ce processus de démocratisation élargie est l'adoption du Code de la Personne et de la Famille (CPF) en 2009, lorsque la contestation organisée par les religieux contre une réforme dénoncée comme contraire à ce qu'ils appellent les « *valeurs maliennes* » fait reculer le gouvernement. Le succès de la mobilisation populaire crée la surprise autant qu'elle permet à ce segment oublié de la société de prendre conscience de sa force. L'élection présidentielle de 2013 consacre ensuite l'implication directe de responsables religieux dans le changement

politique, à travers la création de Sabati 2012, une association proche du Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM). Interface consulaire entre l'Etat et la Communauté Musulmane de 95% de maliens, le HCIM prend indirectement position en faveur du candidat gagnant au second tour, Ibrahim Boubacar Keïta (IBK). Son adversaire, Soumaïla Cissé, a fait preuve d'une remarquable courtoisie démocratique en allant en famille saluer à domicile le vainqueur du jour.

Sous l'autorité morale de l'Imam Mahmoud Dicko, trois composantes distinctes du Mouvement du 5 Juin 2020 (M5-RFP), Rassemblement des Forces Patriotiques, vont radicalement changer la donne politique contre l'avis de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En effet, les opposants politiques, les religieux et les citoyen(ne)s qui ont aspiré à la destitution immédiate du Président de la République, Ibrahim Boubacar Keita, élu pour cinq ans, vont parvenir à leurs fins. Avec l'appui décisif d'un groupe de colonels qui va *parachever* la dynamique de la société civile par un coup d'état militaire le 18 août 2020, « rectifié » par un second coup d'état militaire, le 24 mai 2021, par le même auteur, Colonel Assimi Goïta, actuel Président de la Transition, à laquelle le Mali semble abonné depuis 1968.

Les responsables musulmans avancent plusieurs arguments pour justifier leur nouvelle implication dans la vie politique. Ils affirment que le politique ayant pour objectif de gouverner la société, ils ont « *leur mot à dire* » puisqu'ils sont les gardiens des « *valeurs socioculturelles maliennes* », citant l'exemple du Code de



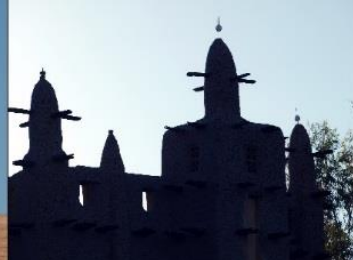
la famille. Certains soulignent également la crise qui prévaut au Mali, la mauvaise gouvernance et la faillite de la classe politique, ajoutant qu'il ne serait « *pas responsable de se désintéresser de la politique, surtout étant donné la crise à dimension spirituelle que connaît le Mali depuis 2012* »

Il est important de distinguer l'influence de l'islam en tant que religion de celle des responsables musulmans en tant qu'individus. L'islam a pris de l'importance à mesure que l'Etat s'est affaibli. Il ressoude un tissu social déchiré par l'échec des promesses de développement, de démocratisation, l'urbanisation galopante et la perte de repères. C'est avant tout sa « *force sociale* » qui lui confère une influence politique. L'entrée des responsables religieux dans l'espace politique s'est faite en partie avec le soutien d'hommes politiques, qui y ont vu un moyen de mobiliser l'électorat ou de bénéficier de leurs recettes magiques. Ensuite, selon plusieurs observateurs et observatrices maliens, certaines figures religieuses se seraient parfois laissé tenter par le pouvoir, l'influence ou l'argent. Ils se sont engouffrés dans la brèche ouverte par le discrédit et l'opportunisme des hommes politiques. Si les religieux apparaissent forts, c'est avant tout en rapport avec la faiblesse de la classe politique, des organisations de la société civile, des médias et des syndicats. Et en raison spécifique de leur capacité à devenir des acteurs sociaux de premier plan, concurrençant parfois l'Etat dans des domaines clés tels que l'éducation, la santé, la médiation et l'écoute des demandes sociales.

CONCLUSION

La redéfinition des relations entre la politique et la religion constitue un des enjeux de la reconstruction de l'Etat malien sur la base diversifiée de ses propres ressources socioculturelles. Sous la pression de la crise institutionnelle et politique qui sévit depuis 2012, ira-t-on jusqu'à la proclamation d'une République Islamique du Mali, comme en Mauritanie ? Trouver le juste milieu de la place du religieux, dans une société malienne, de plus en plus complexe, et face à un Etat faible, est aujourd'hui un défi considérable en termes d'enjeux de stabilisation. Mais s'il souhaite ordonner un minimum d'organisation au sein de la sphère religieuse, l'Etat doit être conscient de ses propres limites et le faire avec prudence, a minima, en plaçant les responsables musulmans au cœur de la démarche qui relève de son autorité régaliennne. La régulation de propos haineux ou intolérants, ainsi que la formation des imams, sont deux domaines qui ont déjà fait consensus.

Les responsables religieux, quant à eux, joueront un rôle important de régulation sociale : ils peuvent servir d'interface constructive entre l'Etat et les populations, contribuer à la résolution des conflits et dénoncer les dangers lorsqu'ils estiment que les dirigeants font fausse route par leurs sermons. Notamment, en qui concerne le recours abusif aux coups d'Etat militaires répétitifs face à l'épuisement électoraliste des solutions politiques proposées pour résoudre des problèmes socioéconomiques, insuffisamment analysés et traités à la satisfaction des besoins communautaires.



L'idée selon laquelle le choix des Maliens serait entre la démocratie ou le régime militaire est au mieux réducteur. Le mouvement de protestations populaires et de désobéissance civile qui a culminé avec le coup d'État d'août 2020 doit être compris comme une autre étape dans la longue quête d'une démocratie véritable à la satisfaction des demandes sociales dans tous les secteurs du développement. C'est une profonde aspiration qui se fait d'autant plus pressante qu'elle émerge à la suite contestée de scrutins électoraux successifs qui, même biaisés, sont admis libres et réguliers selon les observateurs électoraux nationaux, régionaux et internationaux. Afin que l'Etat émane des légitimités de la société, la place et le rôle des autorités traditionnelles maliennes dans la stabilisation endogène de la légalité

moderne va cependant bien au-delà d'un classique exercice de suffrage universel.

Dr Hamidou Magassa est linguiste et anthropologue de formation. Il est socioéconomiste, poète et chercheur, Il a enseigné à l'Inalco à Paris et dans plusieurs universités africaines (Mali, Nigeria). Il est auteur de plusieurs publications dont „Garde-fous textuels“, „Papa commandant a jeté un grand filet devant nous“, „une autre face de Ségou-Antropologie du Patronat Malien“

Mentions légales

Friedrich-Ebert-Stiftung

Bamako – Mali

E-Mail : info@fes-mali.org

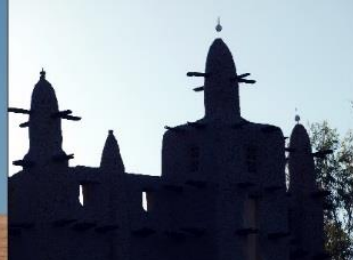
www.fes-mali.org

Tél. : 00223 44 90 60 29 / 44 90 60 30

L'utilisation commerciale des ouvrages publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES.

« Les Policy Papers de la FES Mali servent le débat politique au Mali. Ils doivent donner des impulsions social-démocrates à la discussion. Toutes les opinions présentées sont celles des auteurs. »

ISBN : 978-99952-75-21-1



Bibliographie

- ASHIMA et FES, Doulaye Konaté (dir), *Histoire contemporaine du Mali*, Bamako, novembre 2019
- Bintou Sanankoua, *Gouvernance, légitimité et légalité*, Entre tradition et modernité, quelle gouvernance pour l'Afrique ? Colloque Internationale de Bamako, 23, 24 25 janvier 2007
- Dictionnaire en ligne by Farlex, Inc , copyright 2003-2021
- Sidi Mohamed ICHRACH, *Décentralisation au Mali: Comment impliquer les chefferies traditionnelles dans la gestion des collectivités territoriales ?* Bamako
- *Chefferies traditionnelles et Etat post- colonial en Afrique de l'Ouest*. Actes du colloque international tenu à Niamey du 19 au 22 mars 2002.
- Centre d'Etudes et de Recherches pour la Démocratie et le Développement Economique et Social, CERDES, *Le Processus Démocratique Malien de 1960 à Nos Jours*. Editions Donniya. Bamako.
- Hamidou Magassa, Commissariat au Développement Institutionnel / SCAC, Chef de Mission, , *Cartographie des Pouvoirs au Mali, Volumes 1 & 2, CATEK, Août 2011*
- Hamidou Magassa, Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH), *Apports des religions au processus de paix*, Atelier d'échanges, Bamako 09 et 10 juillet 2019
- Hamidou Magassa, « *La capitale politique du Mali à Sévarré ! (co-auteur)* » Ed ; Yeredon, Ségou, 2015
- Hamidou Magassa, « *Pouvoirs locaux et décentralisation* », Alternative Sud, Volume IV (1997) 3, Edition CETRI/Harmattan, Louvain-la-Neuve, Paris, 1997
- Hamdiou Magassa « *Une alternative à la crise de l'Afrique et du Moyen Orient* », Afrique et Développement, vol. XXI, Nos. 2 & 3, CODESRIA, 1966
- Mback, Charles Nach, *Démocratisation et Décentralisation. Genèse et dynamiques comparées des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*. Karthala, Paris, 2003.
- Mission de décentralisation et des réformes institutionnelles. La problématique de l'insertion des autorités et institutions traditionnelles dans le nouveau contexte démocratique du Mali.
- Quelle place pour l'Afrique dans le monde du XXIème siècle ? Réponse des intellectuels et Hommes de culture d'Afrique et de sa Diaspora. Actes de la conférence internationale des intellectuels et Hommes de culture d'Afrique. Dakar, Sénégal, 21- 26 mai 1996